



Le Calepin

janvier 2014

Conseil aux particuliers objectif proximité !

page 4

RÉGLEMENTATION
RT 2012
Nouvelles surfaces

page 6

PORTRAIT D'ARCHITECTE
Jean-Pierre Peyrières

page 12

DOSSIER SPÉCIAL
Construire ?
Rénover ?
Prenez le temps
d'un conseil

page 22

RÉALISATION
Extension
d'une maison
individuelle
des années 1980

Couchée dans l'herbe...

Un jour, une petite voisine de cinq ans disait à l'heureux propriétaire d'une maison neuve construite suivant les conseils du CAUE : « Elle est belle ta maison. Elle est pas comme les autres. Je la trouve belle parce qu'elle a l'air... couchée dans l'herbe ».

Cette maison était tout simplement adaptée à la pente du terrain : quatre demi-niveaux imbriqués, autant d'accès de plain-pied à différentes hauteurs du jardin, sans remblais ni déblais. Quoi de plus naturel ? Voilà une belle leçon pour les maîtres d'œuvres et les maîtres d'ouvrages, que cette petite phrase anodine : « elle a l'air couchée dans l'herbe ».

Le Moniteur des travaux publics titrait, il y a quelques années, dans sa rubrique « profil » : « À quoi sert le CAUE ? ». Peut-être sert-il, par exemple et entre autres, à aider les particuliers, à formaliser leur projet, à coucher leur maison dans l'herbe. Et aussi, à apprendre aux enfants à aimer de telles maisons. Ce n'est déjà pas si mal.

Ghislaine Cabessut, présidente du CAUE

- 3** ACTUALITÉS
Zoom sur l'actu et Calendrier
- 4** RÉGLEMENTATION
RT 2012 / Nouvelles surfaces
- 6** PORTRAIT D'ARCHITECTE
Jean-Pierre Peyrières
- 8** INTERVIEW
L'ADIL 31
- 10** MODE DE VIE
Évolution des modes d'habiter
- 12** DOSSIER SPÉCIAL
Construire ? Rénover ?
Prenez le temps d'un conseil
- 18** VIE COLLECTIVE
Habiter autrement
- 22** RÉALISATION
Extension d'une maison individuelle
des années 1980
- 24** PÉDAGOGIE
Petites machines à habiter
ArchiNATURE
- 26** À LIRE
Maisons de pays en Haute-Garonne
Les suggestions du CAUE

PUBLICATION

Le Calepin change de tête !

Le journal du CAUE évolue dans sa ligne éditoriale, dans son graphisme et dans son format.

Plus étoffée, la nouvelle maquette du Calepin se rapproche de la revue.

Elle donne la part belle à un dossier thématique, le conseil aux particuliers pour ce numéro, décliné sous différents angles et enrichis de reportages et d'interviews.

Cette publication, prévue deux fois par an, a pour objectifs de faire connaître la diversité des missions du CAUE, de valoriser ses compétences et de présenter des projets qualitatifs, innovants, portés par les collectivités de Haute-Garonne ou des territoires voisins dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Gageons que ce nouveau Calepin saura attirer toute votre attention !

Itinérance de l'EXPOSITION

Extension urbaine, la suite dans les idées

Auteur : CAUE de Haute-Garonne (2010).
Disponible en prêt auprès du CAUE.

Avec l'espoir de contribuer à une évolution des pratiques, le CAUE a engagé en 2005 une démarche de concours d'idées intitulée « Quelques sites pour une ville à réinventer, une invitation à la qualité urbaine ». Cette exposition revient sur ce projet.

OUVRAGE

Du moderne au brutalisme

13 villas à l'épreuve du temps – 168 p. – 29€
Auteurs : J-L MARFAING, R. PAPILLAULT

Entre 1955 et 1975, de jeunes architectes construisent, dans l'agglomération toulousaine, treize maisons individuelles conformes à l'esprit radical de l'architecture moderne, créant pour chacune une expression singulière, issue des échanges directs avec les clients-habitants.



OUVRAGE

Portraits de paysage dans la vallée de l'Arize

Publication 2013 du CAUE. En diffusion gratuite sur demande auprès du CAUE.

Une aventure pédagogique, et un projet pionnier, qui s'empare des regards d'une centaine de jeunes et de leur famille, sur l'identité d'une vallée et leurs interrogations sur l'évolution de ses paysages.



EXPOSITION au CMAV

Sur les traces d'Alvar Aalto

Du 12 décembre 2013 au 22 février 2014

Dessins, maquettes, photos... Au travers de l'étude des bâtiments emblématiques de son travail, l'exposition retrace l'œuvre de cet architecte finlandais comptant parmi les plus influents du XXème siècle, et la met en perspective dans l'évolution de l'architecture du siècle.



Calendrier



► Du 12 décembre au 22 février

Exposition au CMAV
"Sur les traces d'Alvar Aalto",
produite par l'ENSA
de Toulouse
sous la responsabilité
de Françoise Blanc,
Enrico Chapel
et Rémi Papillault.



Réglementation

RT 2012

Quèsaco ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique 2012 s'applique, dans le cas de constructions neuves, à tous les permis de construire. Elle remplace la RT 2005. Tout un chacun ayant un projet de construction est désormais tenu de respecter dans cette réglementation qui va vers « toujours plus d'économie d'énergie ».

Focus sur la réglementation thermique actuellement en vigueur.

L'objectif principal de la RT 2012 est de limiter la consommation énergétique dans l'habitat et les bâtiments neufs, en divisant par trois la consommation par rapport à la RT 2005.

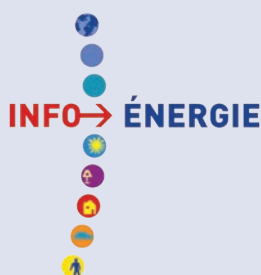
Cela passe par une conception environnementale spécifique du projet, la tenue d'un chantier irréprochable (traitement des ponts thermiques et de l'étanchéité), le choix d'équipements performants et un comportement sobre des habitants.

Une réflexion bioclimatique du projet de construction met à profit les apports solaires d'hiver (énergie gratuite), limite les surchauffes d'été par

des protections, réduit les déperditions avec des espaces tampons, etc.

La conception et les dispositifs architecturaux mis en œuvre diffèrent selon l'environnement proche et le climat auxquels on doit s'adapter. Cela implique de concevoir intelligemment un bâtiment afin d'éviter un surcoût technique.

Le recours à des professionnels semble donc nécessaire afin de concevoir un projet cohérent. Par ailleurs, l'étude thermique indispensable pour valider la prise en compte, la mise en œuvre et la conformité de la RT 2012 sera réalisée par des spécialistes.



Les Espaces Info Energie sont des associations et organismes locaux à but non lucratifs qui apportent des conseils sur la thématique de l'énergie.



Les EIE

Trois organismes départementaux reçoivent gratuitement et sur rendez-vous les personnes désirant des informations et des conseils sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat (priorité dans le projet, choix des matériaux, équipements et isolants, aides financières,...)

SOLEVAL

2 place Pablo Picasso
31 520 Ramonville Saint Agne
05 61 73 38 81 - www.soleval.org
Uniquement sur rendez-vous :
mardi, mercredi et jeudi : 9h30 à 17h30 ;
vendredi : 9h30 à 13h30.

SOLAGRO

75 voie du Toec - 31 000 Toulouse
05 67 69 69 69 - www.solagro.org
Uniquement sur rendez-vous.

EIE du PAYS SUD TOULOUSAIN

68 rue de l'église - 31 390 Carbone
05 61 97 34 20
www.payssudtoulousain.fr/plan-climat-energie/accueil
rubrique Espace Info Energie.
Lundi et mardi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h ;
jeudi matin ou après-midi.
Permanences décentralisées le jeudi matin à Cazères et Rieumes de 9h à 12h et l'après-midi à Auterive de 14h à 16h30.

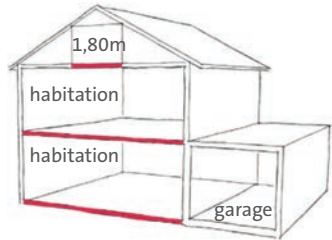
Nouvelles surfaces, comment s'y retrouver ?

Depuis le 1^{er} mars 2012, la SHON et la SHOB ont disparu au profit de la surface de plancher et de l'emprise au sol. Comment calculer ces nouvelles surfaces ?

La surface de plancher est constituée de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau, d'une hauteur supérieure à 1,80 m et calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment.

Diverses surfaces peuvent être déduites de ce calcul :

- les vides et trémies d'escaliers et d'ascenseurs ;
- les surfaces des embrasures de portes et fenêtres ;
- les surfaces des combles non aménageables ;
- les surfaces de stationnement de véhicules, les rampes d'accès et les aires de manœuvre.



SURFACE de PLANCHER

Dans le cas d'immeubles de logements collectifs, les surfaces suivantes peuvent également être déduites :

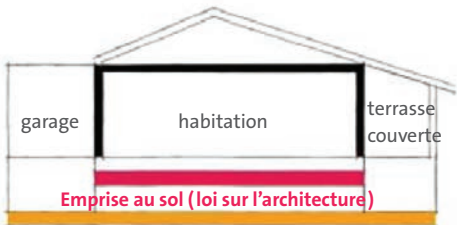
- les locaux techniques utiles au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble (y compris locaux de stockage des déchets) ;
- les celliers, les caves, les annexes à des logements, dans le cas où ils sont uniquement accessibles depuis les parties communes ;
- 10 % des surfaces de plancher destinées à l'habitation si les logements sont desservis par des parties communes intérieures.

Une notice explicative est téléchargeable sur notre site Internet : www.caue31.org

L'emprise au sol a deux définitions, l'une selon le code de l'urbanisme et l'autre selon la loi sur l'architecture.

Emprise au sol (Code de l'urbanisme)

Dans le code de l'urbanisme, l'emprise au sol est définie comme « la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus » à l'exception des simples avancées de toiture sans encorbellement ni poteaux de soutien, des bandeaux, des corniches et des éléments de modénatures.



Emprise au sol (code de l'urbanisme)

Emprise au sol (Loi sur l'architecture)

L'emprise au sol prise en compte pour le calcul du seuil de recours à l'architecte est la « projection verticale du volume de la construction des surfaces générant de la surface de plancher ». Les surfaces de stationnement ainsi que les auvents ne sont pas comptabilisés.



**Emprise au sol (loi sur l'architecture)
emprise créant de la surface de plancher**

À gauche : source - Ordre des Architectes.



Portrait d'architecte

Jean-Pierre Peyrières

Architecture du T,
une approche de la réglementation thermique 2012.

Ci-dessous :
extension
d'une maison
des années 60.



Qu'est-ce que la RT 2012 a changé dans votre pratique professionnelle ? Est-ce qu'elle a modifié la manière de concevoir vos projets ?

La manière de concevoir mes projets est toujours la même. En tant qu'architecte réalisant des maisons individuelles, je me dois de trouver, pour les maîtres d'ouvrage qui me confient leur projet, le meilleur compromis entre le site et ses contraintes, le programme, leur enveloppe financière, et les contraintes techniques dont celles induites par la RT 2012.

La qualité de la construction (choix des matériaux et des systèmes constructifs) étant importante, je privilégie une conception simple et efficace ; une architecture centrée sur les personnes qui vont l'habiter.

Comment conciliez-vous les attentes de vos clients avec la RT 2012 ?

La RT 2012 fixe des exigences de performance énergétique qui ont des incidences techniques et économiques : choix de matériaux différents, d'équipements de chauffage plus performants, nécessité d'une isolation renforcée, etc.

A priori, cela tend à surenchérir le coût du m² construit. Or, le mode de vie d'aujourd'hui fait que les maîtres d'ouvrage ont des demandes de surfaces plus importantes, pour une enveloppe financière souvent faible au regard de ces exigences.

Cette situation me conduit à concevoir des espaces économes en sur-

face, pour les convaincre de réduire la surface globale de leur projet sans en dénaturer la fonctionnalité. Par exemple, j'ai conçu dernièrement pour un jeune couple une maison évolutive pour leur future famille. On peut aussi jouer sur le niveau et le coût de prestations des aménagements intérieurs, par une implication active du maître d'ouvrage.

***Je privilégie
une conception
simple et efficace ;
une architecture centrée
sur les personnes
qui vont l'habiter.***

Avec qui collaborez-vous sur ces questions de RT 2012, et comment ?

J'ai une vision globale du projet et selon les besoins, je m'entoure de compétences techniques

complémentaires : ingénieurs structures, fluides, et bureaux d'études thermiques (BET) maintenant indispensables.

Avant la mise en application de la RT 2012, j'ai rencontré plusieurs BET pour échanger sur la réglementation en elle-même, leur manière de l'aborder et leurs logiciels de calcul... Je travaille aujourd'hui avec deux d'entre eux, que je propose à mes maîtres d'ouvrage, sans pour autant constituer une « équipe de maîtrise d'œuvre ». Et parfois je collabore avec des BET proposés par les maîtres d'ouvrage.

J'ai besoin des calculs des BET et de leurs indicateurs afin de valider, en amont, les choix architecturaux et constructifs. Un va-et-vient s'instaure entre l'architecte et le bureau d'études, qui évalue les performances de différentes solutions techniques pour répondre à l'architecture du



projet dessiné. Parfois je peux être amené à faire évoluer certains éléments de conception du projet.

Selon vous, la complexité de la RT 2012 ne rend-elle pas d'autant plus nécessaire le recours à l'architecte ?

La RT 2012, c'est avant tout de la technique constructive. Pour y répondre, les maîtres d'ouvrage devront trouver un bon maître d'œuvre, architecte ou non. Sur ce créneau, les constructeurs ont des prix très compétitifs, car ils vendent en nombre, commercialement parlant, des solutions techniques éprouvées.

Le travail de l'architecte est d'amener l'architecture à la portée de tous et de faire un projet JUSTE !

Il me semble que les gens se tournent vers un architecte pour son architecture. Cela relève avant tout de l'esthétique, des ambiances intérieures et non de la technique.

L'architecte amène non seulement des réponses pertinentes pour être conforme à la RT 2012, mais surtout il apporte des qualités architecturales et constructives au projet.

La RT 2012 a-t-elle une incidence sur les honoraires d'architecte ?

La RT 2012 n'a pas d'incidence en elle-même, dans la mesure où je ne raisonne pas, pour un maître d'ouvrage privé, en équipe de maîtrise d'œuvre. Ce n'est qu'une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans la conception du projet.

La RT 2012 ne rend pas plus complexe le suivi de chantier justifiant un taux d'honoraire supérieur à la pratique antérieure. Les coûts supplémentaires pour le maître d'ouvrage sont liés aux études techniques obligatoires qui découlent de la nouvelle réglementation.

Les honoraires sont davantage liés à la complexité du projet global et à la nature du travail demandé. Par exemple quand le maître d'ouvrage souhaite que j'entreprenne des recherches sur des matériaux innovants, dont il faut étudier les caractéristiques techniques, vérifier les condi-

tions de mise en œuvre et la capacité à trouver localement les intervenants qualifiés pour exécuter l'ouvrage.

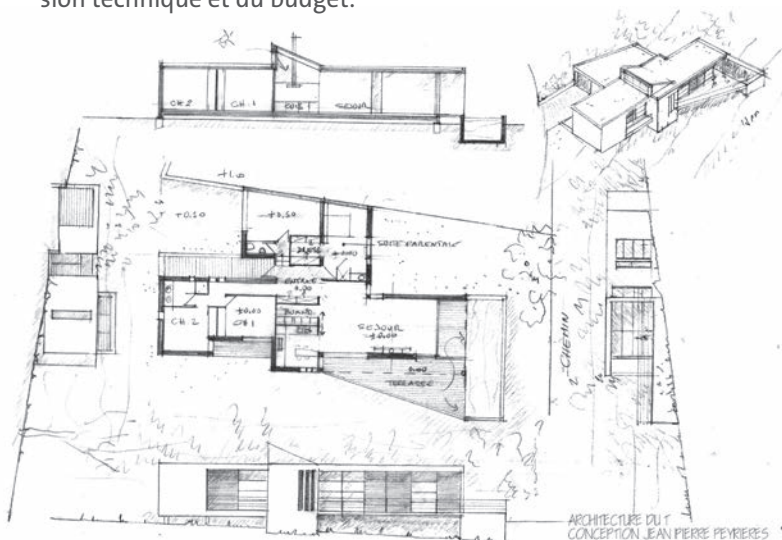
La RT 2012 n'entraîne donc pas de surcoût sur mon travail, qui consiste à trouver un compromis raisonnable entre toutes les contraintes.

L'objectif est d'offrir à l'occupant du PLAISIR à vivre dans des espaces créés à sa mesure et du plaisir à voir l'Architecture, qui au-delà de l'esthétique est à la recherche d'une valeur universelle : l'HARMONIE. Le projet JUSTE en quelque sorte !

Mon ambition est d'apporter l'architecture à tous, indépendamment de l'importance du projet, de la dimension technique et du budget.

Ci-dessus : maison du Causse, sous les chênes du Quercy (46).

Ci-dessous : esquisse d'une maison de 130m².





Interview

L'ADIL 31

L'ADIL 31 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) est un organisme d'intérêt public regroupant les diverses collectivités et l'ensemble des acteurs de l'immobilier de la Haute-Garonne.

Interview du Directeur de l'ADIL 31, Alain Barbes.

Quels sont les profils des membres de l'équipe, et quelles sont les missions de l'ADIL envers les particuliers ?

L'ADIL 31 bénéficie d'un personnel qualifié. Les conseillers sont tous des juristes spécialisés titulaires d'un diplôme de 3^e cycle de type master pro II.

L'ADIL est à la disposition des particuliers pour des conseils juridiques, financiers et fiscaux. Les conseils sont personnalisés selon les situations de chacun. Les particuliers qui nous consultent sont en majorité locataires – ce qui est normal compte tenu que ce statut est le premier d'un parcours résidentiel – d'autres sont propriétaires et envisagent d'engager des travaux. Nous recevons également des futurs accédants à la propriété. Les questions portent alors sur les contrats de construction, de maîtrise d'œuvre, les relations avec les professionnels du bâtiment, les assurances et bien sûr les financements.

Quelles sont les principales interrogations des particuliers ?

Elles sont nombreuses, plus de 21600

en 2012, et il est bien difficile d'en dégager les principales. Les locataires s'informent surtout sur leurs droits, les obligations du bailleur, les recours possibles.

Les particuliers viennent nous rencontrer d'une part pour s'informer des règles, des normes, décoder la complexité des textes, et d'autre part pour connaître les démarches à engager.

Le partenariat ADIL/CAUE paraît évident concernant les questions relatives à l'habitat. Cette coopération

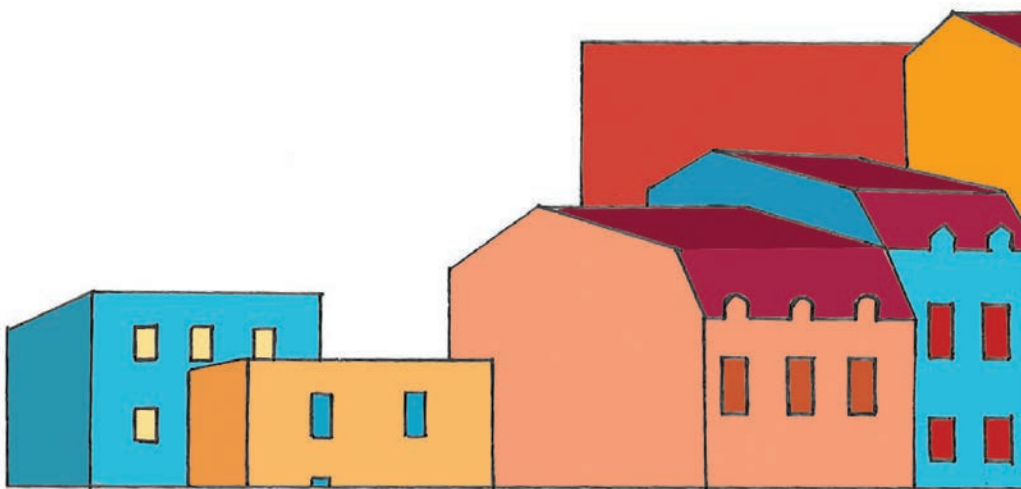
se confirme dans nos pratiques respectives, lors des rencontres avec les particuliers. Quelles sont

les interrogations pour lesquelles vous renvoyez les particuliers vers le CAUE ?

Les personnes nous rencontrant s'interrogent sur des problématiques liées notamment à la phase de travaux. Les questions portent essentiellement sur des litiges, des problèmes de mal-façons, d'exécution des contrats d'entreprises. Si ces questions relèvent d'un aspect juridique, elles relèvent aussi d'un aspect technique et architectural

L'ADIL 31 est composée de conseillers-juristes qui possèdent diverses compétences spécifiques : droit de la famille, fiscalité, habitat indigne, copropriété, etc.

Les conseils sont personnalisés selon les situations de chacun.





ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Sa mission première est de renseigner et conseiller l'utilisateur, le professionnel et l' élu sur toute législation ou réglementation qui relève de l'habitat.

pour lesquels nous n'avons aucune compétence. Nos deux organismes sont donc complémentaires et nous renvoyons, en supplément de nos conseils, vers le CAUE pour avoir l'avis d'un architecte. Il y a un réel intérêt pour les particuliers au partenariat ADIL / CAUE.

Quelles sont les autres actions de l'ADIL 31 ?

Les conseils auprès des copropriétés, sur des volets divers : conflits de voisinage, programme de travaux, mise aux normes. Sur l'agglomération toulousaine, le nombre des demandes de conseils sur les copropriétés est croissant. Très souvent ces demandes de conseils visent des immeubles des années 50/70 qui n'ont pas engagé de travaux de rénovation. Les difficultés impliquent de mobiliser différents partenaires en raison des budgets à engager.

L'ADIL intervient également dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, avec des situations sociales très problématiques et complexes sur le plan juridique.



**Vous pouvez contacter l'ADIL
par téléphone au 05 61 22 46 22
le lundi de 14h à 16h et du mardi
au vendredi de 9h à 11h
et de 14h à 16h,
par mail : info@adil31.org
ou par voie postale :
ADIL 31 – 4 rue Furgole
31000 Toulouse.**

**Les conseillers-juristes vous reçoivent
à Toulouse 4 rue Furgole
sur rendez-vous le lundi de 13h à 17h
et du mardi au vendredi de 9h à 17h
sans interruption.**

**L'ADIL assure des permanences
délocalisées dans le département.
Consultez le site : www.adil31.org**



Mode de vie

Évolution des modes d'habiter

Aujourd'hui, un tiers des personnes qui interrogent les architectes du CAUE les sollicite sur l'aménagement intérieur.

Rencontre avec Noël Jouenne, sociologue au LRA

**(Laboratoire de Recherche en Architecture de Toulouse),
pour décrypter les tendances d'évolution des modes d'habiter.**

Pour aider les particuliers à trouver la meilleure adéquation entre leur projet familial et leur projet d'habitat, les architectes analysent leur programme : répartition des pièces, surfaces, qualité d'ambiance, modes de vie, rationalisation et usages des différents espaces intérieurs...

Des pièces à vivre plus ouvertes

Le succès du loft et de l'espace à vivre associant la cuisine (de plus en plus souvent articulée autour d'un îlot central), le coin repas et le salon, constituent des indicateurs de cette tendance.

Ces transformations peuvent correspondre à une évolution des modes de vie. Celui qui cuisine ne veut plus être coupé de la vie familiale et sociale. D'autre part, les pratiques alimentaires évoluent. On mange plus vite, voire en décalé, on ne s'attable plus systématiquement et on privilégie l'utilisation du bar ou des plateaux repas au salon devant la TV. L'espace à vivre devient ainsi très polyvalent : lieu de repas, de détente, de convivialité, voire de travail pour les parents ou de devoirs pour les enfants. Le lieu de vie ouvert permet à chacun d'avoir son activité propre, tout en partageant le même espace.

Ces évolutions sont aussi liées à des contraintes économiques. Le renchérissement du coût du m² contraint les concepteurs à limiter les circulations par souci d'économie de surface.

Enfin, l'effet de mode véhiculé par les magazines, les émissions de décoration ou les séries télévisées n'est pas à négliger. Pour certains, la cuisine ouverte sur l'espace à vivre est un moyen de montrer que l'on a de l'espace pour recevoir, ou d'appartenir à une certaine catégorie sociale.

Une modification de l'espace privé

Une demande de plus en plus fréquente vise à associer une salle d'eau et un dressing à la chambre parentale. D'une surface totale de près de 30 m², cette « suite parentale » est envisagée de manière nettement séparée de l'espace nuit des enfants.

Cela s'explique en partie par l'évolution de la composition de la famille. L'augmentation des séparations et des divorces multiplie le nombre de familles recomposées et de parents assurant des gardes alternées. Cette situation conduit certaines familles à délimiter clairement l'espace des adultes et celui des enfants.

Qu'un enfant ait sa chambre, même restreinte (à peine 10 m²), constitue un impératif pour la plupart des familles. Par ailleurs les enfants occupent le logement familial de plus en plus tard. Les parents investissent pour faire de leur chambre un domaine intime, « un espace cocon ». Dans le même temps, la cuisine et le salon sont parfois annexés par la jeune génération lorsqu'elle grandit.

Ci-dessus :
mobiliier
modulable.



Enfin, avec l'allongement de la durée de vie, une nouvelle adaptation de l'habitation se dessine. Ainsi on note la demande d'une pièce pouvant devenir une chambre, accessible aux personnes à mobilité réduite et en liaison directe avec l'espace à vivre.

La flexibilité des usages

Depuis les 35 heures, on passe plus de temps libre au sein du logement. Les activités de loisirs, d'information, de communication et de travail, transformées par les nouvelles technologies, ont favorisé la polyfonctionnalité.

Ces transformations peuvent correspondre à une réelle aspiration des ménages liée à une évolution des modes de vie.

Un même espace séjour-cuisine (et parfois chambre) doit pouvoir à la fois répondre aux fonctions premières, et accueillir ces nouveaux usages tout en permettant de profiter d'un espace à soi.

Quand ils en ont la possibilité, les particuliers souhaitent aussi un espace bureau ou coin atelier, ouvert ou fermé. Signe de modernité, cet espace est conçu comme une pièce en plus, polyvalente, permettant aussi d'accueillir ponctuellement les amis.

La place des annexes

Les espaces de services ont souvent été oubliés dans les logements. L'entrée par exemple n'est parfois ni pensée ni prévue. La buanderie revient

de manière prégnante dans les programmes. Avec la généralisation du travail féminin, on recherche un espace dédié, caché des regards, permettant de réaliser les tâches de blanchisserie tout en simplifiant l'activité domestique.

Le garage / cellier nécessaire pour le rangement d'objets de grande dimension (valises, vélos, poussettes) et

l'espace atelier nécessaire au bricolage sont également mentionnés. Le coût de la construction étant élevé, la première phase de construction concerne la maison en elle-même, les

annexes étant repoussées à une phase ultérieure.

L'évolutivité de l'espace dans le temps

La composition du ménage évolue avec des besoins différents selon les étapes de la vie (départ tardif des jeunes adultes, voire retour des enfants-adultes, accueil des seniors...), des séparations, une augmentation des familles monoparentales et des recompositions familiales, qui conduisent à des besoins spécifiques. La modularité du logement devient donc indispensable pour assurer l'équilibre autonomie – intimité.

« Vivre ensemble, indépendamment » : voilà le nouveau défi architectural !

Ci-contre : croquis d'une « suite parentale ».



Ci-contre : des pièces à vivre plus ouvertes. Olivier Prax - architecte.



Dossier spécial Construire ? Rénover ?

Prenez le temps d'un conseil



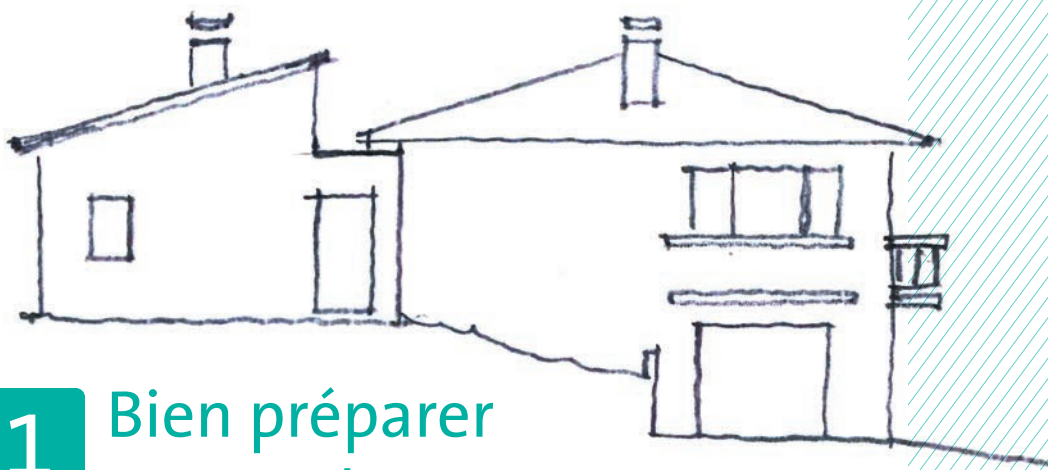
Ci-dessus :
un atelier
d'ébéniste
transformé
en groupement
de 3 maisons.
Leslie et Philippe
Gonçalves
architectes.
Seuil Architecture.

Les projets des habitants ont sensiblement évolué ces dernières années et ne concernent plus essentiellement des projets de construction neuve, mais aussi des projets de réhabilitation du bâti ancien, de mise aux normes de logement, de surélévation ou d'extension de maison individuelle.

Les demandes de conseil sont donc variées et ne se limitent pas à la maison individuelle, même si celle-ci reste le principal objet de sollicitations. Le CAUE répond à toutes les questions relatives au domaine architectural, urbain, environnemental, technique, et réglementaire.

Si les interrogations des personnes que nous recevons sont d'abord techniques, elles sont aussi liées à des problématiques beaucoup plus larges. Les conditions d'accession à la propriété, les politiques de limitation

de l'étalement urbain, le coût de l'énergie etc., amènent à repenser notre façon d'habiter. Là où il y a quelques années, les gens privilégiaient le nombre de m², nous observons aujourd'hui une préoccupation constante de rationalisation du projet et une économie du coût global. On construit moins, mais efficacement. On choisit de rénover, réhabiliter, mettre aux normes pour obtenir un certain confort et réaliser des économies. On agrandit de quelques mètres carrés supplémentaires pour répondre à des besoins divers.



1 Bien préparer son rendez-vous

Pour cet entretien d'une heure environ, les porteurs de projet amènent tout document (plans, photos du site et/ou des bâtiments existants, extraits de cadastre, règlement du POS ou du PLU, etc.) nécessaire à la compréhension du projet.

En amont du rendez-vous, les personnes peuvent naviguer sur le site Internet du CAUE (www.caue31.org) qui propose dans la rubrique *Profil-Particuliers-Des idées*, de découvrir des projets d'architectes réalisés en Haute-Garonne (fiches consultables et téléchargeables sur le site.)

La rubrique Profil-Particuliers-Votre projet pas à pas propose des questions auxquelles les particuliers peuvent répondre afin de penser, programmer et éclaircir les idées relatives au projet envisagé. Une réflexion en 4 étapes chronologiques et un questionnaire *Mode de vie* les aideront à mieux cerner leurs attentes, leurs envies et leurs besoins ainsi que les différentes étapes qui jalonnent tout projet de construction.

Ci-dessus : croquis d'adaptation à la pente.

Ci-dessous : rendez-vous de conseil au particulier.



Prise de rendez-vous et informations pratiques

Les professionnels du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes) accueillent gratuitement et sur rendez-vous les particuliers pour les guider et les orienter dans leur projet de construction, rénovation, restauration, agrandissement...

Pour rencontrer nos conseillers, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du CAUE par téléphone au 05 62 73 73 62. Nous recevons tous

les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le jeudi, à la péniche Zambézi amarrée au Port Saint-Sauveur à Toulouse.

(Toutes ces informations sont disponibles sur notre site Internet www.caue31.org)

Les particuliers peuvent également nous rencontrer à l'antenne du Conseil Général à Saint-Gaudens le premier jeudi de chaque mois.

(1 espace Pégot – 31800 SAINT-GAUDENS)

2 Un conseil au cas par cas

Ces fiches sont téléchargeables sur notre site Internet www.caue31.org



Une présentation du projet, du lieu et du contexte est faite par le particulier pour permettre la bonne compréhension de sa demande. L'architecte apporte des réponses concrètes aux diverses questions formulées, en les illustrant par des fiches réalisées par le CAUE.

■ **Les carnets pratiques** abordent une thématique précise qui est prédominante dans les demandes des particuliers et dans nos conseils, comme le rôle de l'architecte, les protections solaires, la RT 2012, le chauffage bois...

■ **Les fiches pratiques** liées aux problématiques réglementaires et administratives, détaillent les pièces nécessaires à la constitution du dossier de permis de construire ou de la déclaration préalable...

■ **Les fiches techniques** présentent les caractéristiques techniques de matériaux. Elles sont organisées par thèmes : isolants végétaux, isolation répartie, bardage bois...

■ **Les fiches Maisons du mois** illustrent les problématiques d'un habitat de qualité : adaptation à un environnement, développement durable, choix et techniques constructives... Il s'agit d'un référentiel de maisons d'architectes en Haute-Garonne. L'objectif de ce « catalogue » est de donner envie d'architecture, d'aider le particulier à définir l'écriture architecturale souhaitée, et de valoriser l'intérêt du recours à des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme.

Les conseils proposés sont illustrés par des croquis explicatifs. Nous ne nous déplaçons pas sur le lieu du projet : notre travail s'arrête là où commence celui de la maîtrise d'œuvre.

Dans leur intérêt, nous encourageons les particuliers à réaliser une construction tenant compte de l'environnement (données climatiques et topographiques) dans le choix d'implantation et d'orientation de leur projet. Nous les sensibilisons sur la composition des façades qui tient compte de l'usage et de l'impact visuel produit sur l'espace public, et sur l'impact des matériaux sur l'environnement et la santé des occupants.

Notre objectif est de promouvoir l'architecture en favorisant une bonne insertion dans le site, une qualité d'usage, une conception bioclimatique, une économie globale du projet, une belle écriture architecturale et l'emploi de matériaux sains et respectueux de l'Homme, tout en répondant aux attentes, aux aspirations et besoins du particulier. Nous apportons des réponses précises et individualisées à son projet personnel, sans négliger l'intérêt collectif : penser la ville dans sa globalité.

Les maires et le conseil aux particuliers

Les échanges associant élu, maître d'ouvrage et architecte conseil sont d'autant plus efficaces s'ils interviennent en amont des autorisations d'urbanisme.

Le Maire d'une commune peut solliciter l'avis du CAUE :

- **Directement** en amont d'un permis de construire ou d'aménager et ce d'autant plus si le CAUE a mené une étude d'urbanisme sur la commune,
- **Ou par l'intermédiaire** du service instructeur qui nous transmet le dossier.



3 Entretiens Cas concret

Parmi les centaines de personnes que nous recevons dans l'année en conseil, nous en avons interrogé deux pour illustrer la diversité de leurs questions et problèmes, ainsi que l'aide que nous avons pu leur apporter.

Entretien avec M. B., propriétaire d'une ancienne ferme qu'il souhaite rénover en habitation, en « respectant » ce patrimoine.

M. B. – propriétaire

J'ai sollicité l'aide du CAUE pour réhabiliter une ancienne ferme en habitation. L'état général est dégradé, mais j'espère préserver un maximum d'éléments et ne pas engager de travaux inappropriés. L'aspect des façades doit-il être repris, restauré ou changé ? L'intérieur est aussi à réaménager, il n'y a ni chauffage, ni cuisine ni salle de bains. N'ayant aucune expérience, je souhaite définir des priorités et plusieurs étapes de travaux.

M. Bouzat – architecte conseiller au CAUE

Au vu de l'état du bâtiment (photos à l'appui), la priorité serait la réparation des désordres : traiter le décollement de l'angle sud avec un tirant ou un chaînage d'angle, reprendre les colombages, restaurer le clos couvert. À l'intérieur, garder les murs de refend et prévoir un réaménagement des pièces selon l'existant. Même si l'aménagement intérieur est prévu ultérieurement, il faut déjà envisager

Un architecte pourra vous aider à rechercher des solutions.

l'organisation des pièces, sans retoucher les ouvertures.

M. B.

Les façades comportent quatre types de murs : briques et galets, briques crues, briques cuites, colombages. Comment les restaurer ?

M. Bouzat

Il y a deux principes à respecter. D'une part, certains matériaux doivent être recouverts, comme les pans de briques hors encadrements, à enduire à la chaux. D'autre part, ces murs anciens doivent respirer. Cela implique une mise en œuvre adaptée, sans projection ni enduit hydraulique étanche, mais un enduit à la chaux en deux ou trois couches selon l'état du support : gobetis, corps d'enduit, finition. Sur les parties non stables, mieux vaut armer le corps d'enduit avec un maillage pour éviter fissurations et décollements. Il faut aussi considérer la capillarité des matériaux, la dureté et la résistance, l'exposition des façades, les pièces en contact. Sur l'aspect thermique, cette maison est bioclimatique avec des pièces annexes au nord et à l'ouest, une façade principale ouverte au sud. Conservez cette organisation, économique en isolation et en chauffage.

Ci-dessus :
ferme
du Frontonnais.

**Les étapes
d'un projet**

Réfléchir

Concevoir

Réhabiliter

Habiter



**Le CAUE,
un conseil efficace
et personnalisé,
neutre et gratuit,
hors maîtrise
d'œuvre.**

Entretien avec M. H., propriétaire d'une maison de ville. Il souhaite agrandir sa maison.

M. H. – propriétaire

Notre maison est en réalité une demi-maison puisque la maison initiale, implantée sur une très longue parcelle, a été découpée en deux, chaque moitié de maison bénéficiant ainsi d'un tour d'échelle et d'un long jardin à l'avant. Nous disposons de la maison dont la façade principale est orientée au sud-ouest. La maison ayant été découpée perpendiculairement au faîtage, notre façade est un pignon. Nous disposons en rez-de-chaussée (40 m²) d'un salon, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une chambre. Un escalier très raide permet d'accéder à une seconde chambre sous les toits. Notre famille s'agrandissant, nous souhaitons bénéficier de plus d'espace. C'est pour cette raison que nous avons contacté le CAUE.

M. Marfaing – architecte conseiller au CAUE

Les solutions d'extension sont limitées au regard des règles d'urbanisme s'appliquant à la construction (PLU Plan Local d'Urbanisme) et du Code Civil. L'idée serait de réaliser une extension en façade, côté salon. Il

est possible d'agrandir la pièce de vie, qui sera ouverte au sud-est, et de créer deux chambres de 10 m² orientées sud-est et sud-ouest. Cette solution vous oblige toutefois à abattre un arbre existant. L'extension semi-enterrée que vous aviez imaginée est très complexe. Il est nécessaire de rendre le

sous-sol sain, de créer de nombreuses volées de marches. C'est une solution consommatrice d'espace. En optant pour une solution plus simple, l'extension de la pièce à vivre, vous

divisez le coût de la construction au moins par deux, et bénéficiez d'espaces sains et agréables (luminosité naturelle correcte, etc.)

M. H.

Nous avons également des problèmes d'isolation. Dans la maison, il fait froid l'hiver et très chaud l'été, notamment dans la chambre sous le toit. Que pouvons-nous faire ?

M. Marfaing

La priorité sera d'isoler la toiture, ce qui permettra un gain de 20 à 25 % sur les déperditions thermiques. Étant donné que les trois façades de la maison sont simples et non ornées, une isolation extérieure des murs est également envisageable (quoique plus coûteuse que l'isolation par l'intérieur.)

***Dans la maison,
il fait froid l'hiver
et très chaud l'été,
notamment dans
la chambre sous le toit.
Que pouvons-nous faire ?***



Ci-dessus :
maison
contemporaine
Didier Joyes,
architecte.



Conseils en aménagements paysagers

Comme pour les questions d'architecture, le CAUE propose aux particuliers, gratuitement et sur rendez-vous, des consultations avec un paysagiste qui les guidera et les orientera dans leur projet d'aménagement de jardin.

La conception du jardin doit être pensée en même temps que celle de la maison, son aménagement pouvant influencer le projet de construction, tout comme ce dernier pourra contraindre et orienter les possibilités d'aménagement du jardin.

Créer un jardin est un plaisir, mais c'est aussi respecter des règles techniques, réglementaires ou de vigilance. La phase de réflexion et de planification est un préalable incontournable pour la réussite du projet.

Les techniciens du CAUE vous amèneront à vous poser les bonnes questions, et à préciser les étapes qui vous conduiront à la création d'un jardin répondant à vos attentes.

Que vous réalisiez un nouveau jardin ou modifiez un jardin existant, il est important d'analyser les qualités et contraintes du terrain et de son envi-

Il est important de bien analyser les qualités et les contraintes de son terrain et de son proche environnement.

ronnement. Observer sa parcelle, son relief, son orientation par rapport à la course du soleil, son exposition aux vents dominants, la végétation existante, les nuisances et les vues dont il faut se protéger... Autant de para-

mètres qui seront à prendre en compte par votre conseiller du CAUE.

Ce dernier vous aidera à préciser vos attentes, les diffé-

rentes fonctions que vous souhaitez attribuer à votre jardin et à établir un programme d'aménagement qui vous guidera dans la réalisation de votre projet.

Il vous permettra aussi d'aborder les perspectives d'évolution de votre jardin (implantation d'une piscine, d'une terrasse, croissance de végétaux...) et d'engager une réflexion sur les contraintes d'entretien en fonction des options retenues, en tenant compte de la croissance et de la taille des végétaux... et du Code Civil !

Un carnet pratique
« Penser son jardin :
créer un espace
extérieur adapté
à son mode de vie »
est téléchargeable
sur notre site
internet :
www.caue31.org



Vie collective

Habiter autrement

À propos de l'Habitat Groupé du Canal, opération lauréate en 2012 de l'Appel à Projet de Bâtiments Économes de Qualité Environnementale, lancé par la Région Midi-Pyrénées.

Ils n'ont pas eu besoin d'attendre le jour J pour célébrer la fête des voisins...

Un Maire, dont un des rôles est d'assurer la tranquillité de ses habitants, pourrait sans doute conclure avec cet internaute inspiré : « Un bon voisin est quelqu'un qui n'habite pas près de chez vous ». Car, si on choisit le quartier, l'endroit où habiter quand on construit, on ne choisit pas pour autant ses voisins : charmants ou pas, troublants trublions ou urbains quidams...

À Ramonville-Saint-Agne (dans l'agglomération toulousaine) il en va autrement. L'expérience est assez singulière pour mériter d'être relatée... En effet, quel luxe que ce voisinage choisi par les habitants de l'Habitat Groupé du Canal à Mange Pommes, qui se sont cooptés autour de valeurs communes pour construire leur lieu de résidence. Ainsi ont-ils créé les conditions d'une sociabilité d'un nouveau genre, ni affinitaire, ni de voisinage. Ne se connaissant pas avant leur première réunion publique, ils ont jeté les bases d'une sociabilité associative et citoyenne préoccupée par les enjeux environnementaux de la construction et par une certaine qualité de vie...

Les valeurs clairement affichées dès l'origine, c'est-à-dire au moment de recruter les huit familles qui ont édifié cet habitat groupé, ont été et sont les suivantes :

■ **Au plan économique et social**, densifier une zone déjà construite et refuser l'étalement urbain, assurer une mixité intergénérationnelle, partager les espaces collectifs de vie et convivialité et certains équipements, créer des relations de solidarité entre voisins et s'ouvrir sur le quartier, se concerter pour bâtir un habitat dans son ensemble et non comme une somme de logements individuels.

■ **Au plan environnemental**, disposer d'un habitat sain et écologique, réduire la place de la voiture, gérer les déchets, les ressources en matériaux et en eau, préserver les arbres présents sur le site...

Un habitat vertueux en somme... mais de quoi s'agit-il concrètement ?

D'un ensemble de huit logements pour des familles aux profils différents : jeune couple sans enfant, famille, personne seule, artisan, fonctionnaire et retraité... au total, 13 adultes et 7 enfants. D'un ensemble dans lequel on trouve, à côté des logements adaptés aux besoins de chacun : de 70 à 110 m² en 4 simplex et 4 duplex, des locaux partagés : la « laverie », l'atelier, la salle commune, mais aussi un studio pour invités... Cet ensemble bénéficie d'une conception bioclimatique poussée, autorisant des performances énergétiques au-delà de la réglementation ; l'accent a été mis sur le bon sens et la frugalité plutôt que sur le « tout technologique ». Construit en ossature

Ainsi ont-ils créé les conditions d'une sociabilité d'un nouveau genre, ni affinitaire, ni de voisinage.

À droite :
l'Habitat Groupé
du Canal
à Mange
Pommes,
Ramonville
-Saint-Agne.





Ci-dessus :
perspective
du bâtiment.

bois et en parpaings de ciment avec isolation thermique en laine de bois, il recourt largement à des matériaux biosourcés : le bois pour la structure, la charpente, les bardages, les menuiseries intérieures, l'isolation, et les planchers massifs, la terre pour les enduits, terre prélevée sur le site au moment de réaliser les fondations, stockée et réutilisée...

L'Habitat Groupé du Canal occupe un ancien verger de 1980 m², au cœur d'un lotissement banal... Les véhicules ont été bannis de la parcelle et confinés à l'entrée du site afin d'offrir un certain calme. La densité y est de 40 logements/ha. Une densité à laquelle tous adhèrent, parce qu'elle est corrélée à la fois au partage de valeurs

sociales à la jouissance d'un cadre de vie agréable et à la préservation de l'intimité des familles.

**Un environnement de qualité,
des logements confortables, sains
et adaptés aux besoins,
économes en énergie, bien desservis,
bien intégrés au quartier...
Mais à quel prix ?**

Si financièrement l'opération est en effet intéressante (le prix en est inférieur à celui du marché), elle a coûté en énergie humaine ; énergie mise dans le dialogue nécessaire à toutes les étapes, du projet à la réalisation... Les habitants ont expérimenté là les joies de la sociocratie*. Ce mode de prise de décision, en co-responsabilité, a favorisé les échanges entre membres



Quelques repères...

Un habitat groupé,
participatif,
en auto-promotion.

Une construction
saine
et écologique.

Maître d'ouvrage :

SCIA Habitat Groupé du Canal
<https://sites.google.com/site/habitatgroupeducanal/contact>

Architecte :

Marie-Christine Couthenx

BET Structure :

Terrel

BET Thermique :

Éco2watt Conseil

BET Acoustique :

Gamba

Etude Impact Environnemental :

EcoÉtude/Coop Action

- 782 m² construits pour huit familles et plus de 200 m² de locaux communs
- 600 m² d'espaces verts
- Une densité de 40 logements/Ha
- Une association d'une vingtaine de membres adhérant à l'association Alter-Habitat
- Volume/m² SHAB de matériaux bio-sourcés = 0,46 (360 m³)
- Des performances thermiques BBC -20 %
- Un prix au m² de construction TTC compris achat du terrain de - 20 %
- Des aides de la Fondation de France et de la Région Midi-Pyrénées.



de l'association, futurs voisins, mais aussi avec l'architecte qui a donné corps de façon intelligente aux « désirs d'habitat » à la fois collectifs et individuels...

Le « vivre ensemble » s'est ainsi construit dans la constitution de l'association, puis de la SCIA (Société Civile Immobilière d'Attribution), dans l'élaboration du programme de construction, dans le temps de validation du projet et dans celui de la construction même, ainsi que dans les chantiers participatifs organisés pour édifier les locaux communs. Chantiers qui furent autant d'occasions d'apprendre et de mettre en pratique des concepts « écologistes »... La preuve est ainsi faite que la densité

choisie et non subie n'infère pas automatiquement conflits de voisinages et police urbaine. A contrario, elle peut être source de solidarité, d'enrichissement social, de qualité du cadre de vie urbain et architectural...

Ci-dessus :
opération dans
son contexte urbain.

Ci-dessous :
pose d'enduit par
les futurs habitants.

* La sociocratie est un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation, quelle que soit sa taille, d'une famille à un pays, de se comporter comme un organisme vivant, de s'auto-organiser. Son fondement moderne est issu des théories systémiques. L'objectif premier est de développer la co-responsabilisation des acteurs et de mettre le pouvoir de l'intelligence collective au service du succès de l'organisation.





Réalisation

Extension d'une maison individuelle des années 1980



Ci-dessus
deux images
avant/après
la construction
de l'extension.

Questions à Catherine SEGONZAT, architecte :

Quelles étaient les attentes et les souhaits du maître d'ouvrage ?

Appréciant l'esprit de mon travail, ils m'ont contactée et demandé de travailler à la rénovation et l'extension d'une maison très classique qu'ils allaient acquérir. Il fallait également pouvoir intégrer la maison partiellement très rapidement.

Quels ont été les choix conceptuels ?

En plus de la rénovation intérieure de la maison existante, une extension/surélévation a été conçue sur l'emplacement de la terrasse couverte située à l'angle Nord-Est. La cuisine et l'espace de vie au RDC se sont ouverts largement sur le jardin. La surélévation a reçu l'espace parental.

Le volume créé est conçu comme une « boîte suspendue », formant comme un pont au dessus de la construction existante. Ce concept est renforcé côté jardin par le contraste entre un rez-de-chaussée largement ouvert et un étage largement fermé. L'architecture intérieure de la partie jour donne la part belle à la lumière naturelle, qui met en valeur

les volumes, les filtres et les déclinaisons de matières.

Pouvez-vous brièvement décrire le projet au niveau de l'implantation, des modes constructifs, du coût... ?

Le terrain, mitoyen à deux parcelles construites, est situé à Pibrac et s'étend sur 1253 m². La maison existante de plain pied et bien orientée était déconnectée du jardin. Son architecture et son organisation fonctionnelle étaient simples et banales.

Le projet a proposé un changement à la fois architectural et fonctionnel. Les pignons de l'extension/surélévation sont en maçonnerie enduite. Le RDC est entièrement vitré et ouvert sur le

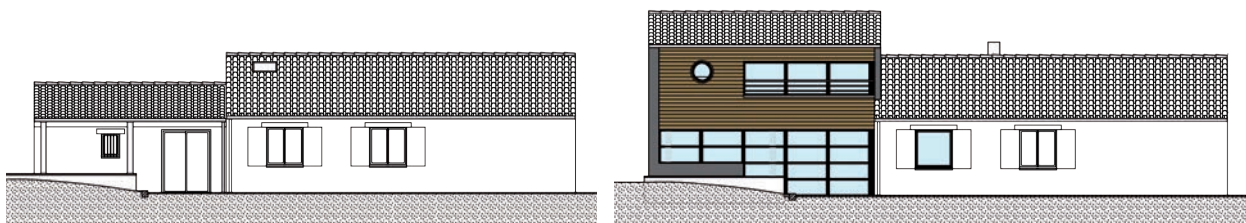
jardin côté nord.

Au dessus, les façades nord et sud de la surélévation sont en ossature bois et bardage en mélèze. La char-

pente traditionnelle supporte une couverture en tuiles.

Le projet a permis de passer la surface de 145 m² à 195 m². Le coût des travaux hors finitions s'est élevé à 67 000 € hors taxes.

***Nous voulions
une maison qui nous
ressemble : ouverte,
confortable, chaleureuse,
fonctionnelle... et relookée.***



Avez-vous rencontré des difficultés particulières au cours du projet, et à quel moment ?

Les principales difficultés ont concerné les délais et les travaux en site occupé, qui ont demandé un phasage précis à respecter pour garder l'usage de la zone habitée. Par exemple, la partie nuit du rez-de-chaussée a été livrée entièrement fonctionnelle en trois semaines, alors que le reste de la maison n'en était qu'à la phase démolition.

Questions à M. et M^{me} LALOE, maître d'ouvrage :

Si vous n'étiez pas dans l'obligation légale de recourir à un architecte, qu'est-ce qui vous a poussé à cette démarche ?

Mais nous avions besoin d'un expert pour que le projet réponde à nos besoins et à nos goûts... Et des amis qui ont réalisé deux projets avec cette architecte nous l'ont chaudement recommandée !

Quels étaient vos objectifs, vos attentes et vos souhaits à travers ce projet d'extension ?

Nous voulions une maison qui nous ressemble : ouverte, confortable, chaleureuse, fonctionnelle... et relookée. À l'intérieur, notre programme prévoyait une grande pièce de vie avec cheminée centrale, une cuisine ouverte au cœur de la pièce, un espace parental et un espace enfants.

Que vous a apporté l'architecte ?

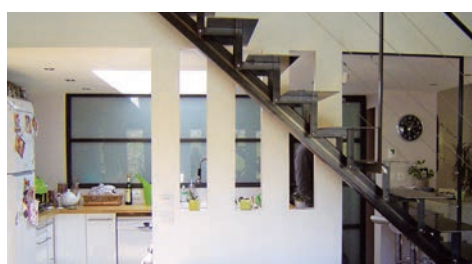
Nous avons spécifié d'abord nos souhaits et attentes ainsi que nos contraintes budgétaires. Puis nous avons laissé carte blanche à l'imagination de l'architecte qui, avec sa touche féminine, a su optimiser les espaces et donner une âme à la maison.

Êtes-vous satisfaits du projet après deux ans de vie dans la maison ?

Ce n'est que du bonheur !

Cette maison nous ressemble et nous nous y sentons bien !

**Ci-dessus :
façade Nord,
avant
et après
les travaux.**





Pédagogie

Le CAUE accompagne aussi les jeunes dans une réflexion sur leurs modes d'habiter. Nous développons à leur intention et dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales et l'Éducation Nationale, des projets et de nombreuses ressources prompts à alimenter des échanges de points de vue, à aiguïser leur sensibilité et à développer leur regard critique.

« Petites machines à habiter ? »
un projet
pédagogique
proposé aux jeunes
de tous les âges.

Petites machines à habiter ?

Petites machines à habiter explore les modes d'habiter et revisite la maison individuelle.

L'ambition de ce projet est d'amener les jeunes à porter un regard moins autocentré, à explorer d'autres lieux, d'autres époques, des modes de vie différents... L'objectif est de susciter le débat, d'ouvrir les esprits et les capacités d'analyse, en amenant à comprendre l'incidence des contextes géographique, économique et politique sur la vie des autres.

Les ateliers proposés stimulent l'imagination et la créativité, grâce à la conception de panneaux et la fabrication de maquettes. En privilégiant la coopération entre les participants,

cette action mise donc sur une créativité accrue par l'intelligence collective.

Dans un contexte instable lié à une crise économique autant qu'identitaire, les réalisations de ces jeunes font émerger des idées de maisons en harmonie avec les mutations des modes de vie.

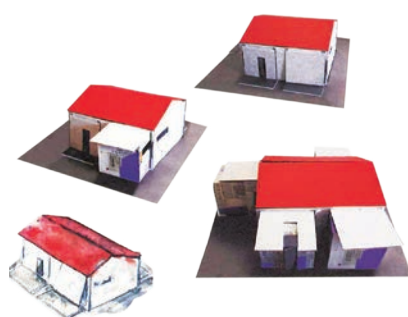
Par ce projet, le CAUE aspire ainsi à développer chez les jeunes une prise de conscience collective de la notion de « vivre ensemble », pour progresser vers de nouveaux modes d'habiter, et des habitations plus durables.

Propos des jeunes :



Je rêve d'une maison dans les champs avec des fleurs et des animaux, tout autour. Ma maison me protège, avec un grand toit et des murs épais. Elle a une porte et elle laisse tout voir, à l'extérieur. Elle est grande et elle est belle...

Habiter ses rêves
Emile, 10 ans



Nous avons imaginé des cubes réguliers (box) qui permettent de changer l'espace selon les besoins. Ainsi l'habitant peut modifier la maison selon ses envies. Il peut moduler l'espace et l'optimiser en dédoublant l'espace de vie.

Mod(ul)'Box
Amandine, Oriane, Sarah
et Tatianna, 17 ans



ArchiNATURE

ArchiNATURE questionne les liens entre l'architecture et le contexte et favorise la construction d'une représentation personnelle d'une habitation désirable et bienveillante.

Créé par le CAUE, ArchiNATURE est un jeu qui associe des éléments et des matériaux issus du milieu naturel à des objets architecturaux, et qui interroge sur le renouvellement de ces ressources.

À la fois ludique et éducatif, ArchiNATURE a pour objectif d'amorcer une réflexion sur l'utilisation raisonnée des ressources, et de mettre à profit notre potentiel créatif pour inventer des habitations à la fois économes en énergie et en ressources (renouvelables ou non).

Le jeu propose ainsi des boîtes secrètes avec un large panel de ressources, des matières faisant intervenir la sensibilité tactile, des images pour stimuler l'observation, des cartes questionnaires ainsi qu'un puzzle destiné à construire une pensée globale à partir d'images fragmentées.

Chaque joueur, avec sa personnalité, son expérience et sa culture, est donc amené à questionner ses propres besoins et ses attentes, pour construire sa représentation d'une architecture désirable pour lui, et bienveillante à l'égard des autres et de l'environnement.

Le jeu
« ArchiNATURE »
Une ressource
destinée
aux enfants
de 8 à 12 ans.
Disponible
en prêt gratuit
auprès du CAUE.



Suspendue
souterraine



À lire

Maisons de pays en Haute-Garonne

Vallées pyrénéennes, piémont du Comminges, coteaux gascons ou du Lauragais, plaines toulousaines, terrasses du Frontonnais... À cette variété de paysages répond celle de l'architecture des fermes. Entre traits généraux et caractères singuliers, ce carnet vous invite au voyage !



Ce carnet permet à tous de mieux connaître le patrimoine vivant de l'habitat ancien, et d'éviter de dénaturer ou banaliser une ferme ou une maison de village en les rénovant.

Cet opus s'inscrit dans une collection de trois carnets.

Le deuxième, *Pavillons et villas XX^e en Haute-Garonne*, est consacré aux pavillons et villas construites de

l'Entre-Deux Guerres jusqu'à la fin du XX^e siècle, avec la diversité introduite par la chronologie des styles et l'industrialisation des composants du bâtiment. Il vient de paraître.

Le troisième carnet, illustré de réalisations récentes, *Habitat d'aujourd'hui*, a l'ambition d'ouvrir des pistes de réponse à toutes les questions d'actualité que doit se poser le futur constructeur.

Envie de vous documenter...

Situé au siège du CAUE
1 rue Matabiau
à Toulouse,
il est ouvert
du lundi
au vendredi
(à l'exception
du mercredi
après-midi).

Le centre de documentation du CAUE accueille gratuitement et sans rendez-vous les particuliers, professionnels, élus ou techniciens des collectivités locales et territoriales à la recherche de documentation pouvant les aider dans leur projet.

Le fonds documentaire comprend :

- **1 bibliothèque de plus de 5500 ouvrages** sur l'architecture, les techniques et matériaux de construction, l'urbanisme, l'environnement, le patrimoine bâti local...
- **plus de 100 abonnements à des revues spécialisées en architecture** (*Architectures à vivre*, *Habitat naturel*, *La maison écologique*...), **urbanisme et environnement** (consultation sur place),
- **des CD-Roms** (normes de la construction, PLU de Toulouse...)

Certains ouvrages peuvent être empruntés gratuitement :

- **dans la limite de 3 documents** par personne,
- **pour une durée de 15 jours** (renouvelable une fois),
- **moyennant le dépôt d'un chèque de caution** de 30€.



Les ressources en ligne

Vous pouvez accéder à de nombreuses informations (modalités de prise de rendez-vous, missions, évènements...) sur le site Internet du CAUE : www.caue.org.

Le CAUE réalise régulièrement des documents à destination des particuliers comme :

- **des fiches réalisations « Maison du mois »** (projets d'architectes réalisés en Haute-Garonne illustrant les problématiques liées à la construction d'une habitation de qualité);
- **des fiches pratiques** (exemples : *RT 2012, Les protections solaires, Les isolants végétaux,...*);
- **des ouvrages** (exemples : *Maisons de pays en Haute-Garonne, Les granges du Comminges...*)



Les fiches réalisations et pratiques sont toutes téléchargeables sur le site, et en accès libre sur la Péniche Zambézi ainsi qu'au centre de documentation.

N'hésitez pas à vous abonner à notre newsletter si vous souhaitez être tenu informé de nos dernières parutions et de nos évènements à venir.

Des idées de lecture...

La collection Recettes d'architectes

Les livres de la collection *Recettes d'architectes* aux éditions Massin proposent des idées pratiques, esthétiques et originales pour l'aménagement intérieur et extérieur de votre habitation (maison et appartement).



Exemples de titres disponibles en prêt ou en consultation au centre de documentation :

Recettes d'architectes :
Sous les toits, L'escalier,
Les rangements,
Aménagements extérieurs...

Les collections Archi pas chère et Archi actuelle

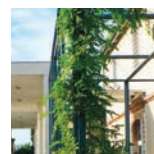
Idéales pour construire, rénover ou étendre une habitation ! Adaptés à tous les budgets, les projets présentés s'inscrivent dans une démarche contemporaine et écologique. Ils sont accompagnés de leur plan détaillé et d'une fiche technique relative au chantier (durée, coûts détaillés par lots...).



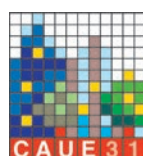
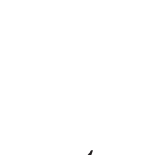
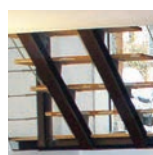
Archi pas chère :
20 maisons d'aujourd'hui
à 100 000 € (tomes 1 et 2),
20 extensions de maison...

Archi actuelle :
Vers la maison sans chauffage,
20 maisons BBC ou passives...





AVEC LE CAUE,
ENGAGEZ
UN DIALOGUE
CONSTRUCTIF



**Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement
est un organisme
départemental
d'information,
de sensibilisation,
de conseil et de rencontre,
gratuit et ouvert à tous.**

Ses statuts :

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

Ses missions :

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

Le Calepin

CAUE de la Haute-Garonne
1, rue Matabiau
31000 Toulouse
Tél. 0562737362
e-mail : caue@caue31.org
www.caue31.org

Directeur de la publication : Ghislaine Cabessut
Conception/rédaction : CAUE 31 et Jérôme Leroy
Graphisme : Willy Muller, Flore Mazzonetto
Crédits photographiques : CAUE 31,
Marie-Christine Couthenx, Jean-Pierre Peyrières,
Catherine Ségonzat
Photo de couverture : Rinaldi et Levade
Impression : Imprimerie Lahournère
n°ISSN : 1777-3210
Imprimé sur du papier recyclé